

ADVINI

DES VIGNOBLES, DES HOMMES, L'ÉMOTION

LE CONCOURS VIGNERONS ET TERROIRS D'AVENIR REMET 77 000 € DE GAIN AUX LAUREATS DE LA 3^{ÈME} ÉDITION.

Ce 26 Avril, à Paris au 44 rue Vivienne, Antoine Leccia, président du directoire d'AdVini et Anne-Lucie Wack, directrice générale de Montpellier SupAgro ont remis 77 000 € de gain aux 3 lauréats du concours Vignerons et Terroirs d'Avenir.

2 PROJETS PRIMES EN AVEYRON ET EN ALSACE

Les 6 et 7 Mars dernier, au Mas Neuf (propriété des Vignobles Jeanjean) ils étaient dix jeunes vigneron·nes venus défendre leur projet et tenter de remporter le premier prix du concours Vignerons et Terroirs d'Avenir. Face à eux, un jury de professionnels reconnus de la filière viticole (consultants, journalistes, experts, gagnants des deux précédentes éditions).

Au terme d'une journée d'audition, c'est finalement Marc Fraysse, vigneron dans l'Aveyron en AOP Marcillac au Domaine des Boissières qui est sorti grand gagnant de cette 3^{ème} édition, et qui s'est vu remettre le chèque de 50 000 € ainsi que 10 jours de conseils. « Le premier prix va être un réel catalyseur pour le développement du domaine » se réjouit Marc.

Catherine et Daniel Hirsinger et Raphael Marchal du Domaine de l'Envol à Ingersheim en Alsace ont reçu le deuxième prix de 25 000 € et également le soutien des experts du jury. Le deuxième prix est « un réel coup de pouce pour les évolutions de notre projet » déclare Catherine Hirsinger.



De gauche à droite : Anne-Lucie Wack, Marc Fraysse, Antoine Leccia



Découvrez le portrait des lauréats en vidéo

Marc Fraysse, Domaine des Boissières : <https://youtu.be/JN-KaXr2iaA>

Catherine et Daniel Hirsinger, Raphael Marchal, Domaine de l'Envol : <https://youtu.be/m8iwGMtrSR0>

UNE NOUVEAUTE, LE PRIX DU PUBLIC

Pour sa 3^{ème} édition le concours Vignerons et Terroirs d'Avenir a lancé le prix du public. A travers 6 vidéos de présentation et une plateforme de vote en ligne, le grand public était invité à voter pour son candidat et projet favori. L'occasion de montrer une fois encore, aux plus de 2000 votants amateurs de vin, le dynamisme et la jeunesse de la filière.

C'est Louis De Mooerlose, vigneron en Ardèche, en AOP Côtes du Vivarais et son projet de relance du cépage local, le chatu, qui ont su séduire le public. Il s'est vu remettre un chèque de 2000 €.

« C'est un plaisir de voir que je peux m'appuyer sur une communauté autour de mes vins et mon projet. C'est aussi un premier pas dans le monde du digital » déclare Louis.



Les 3 lauréats du Concours Vignerons et Terroirs d'Avenir 2018

UN OBJECTIF : LA MISE EN LUMIERE DES TERROIRS ET DES NOUVEAUX TALENTS

Le concours a pour objectif d'encourager le développement de l'activité viticole en soutenant des projets humains et respectueux de l'environnement qui mettent en avant la grande variété des terroirs français. Les projets de vie des gagnants de cette 3^{ème} édition sont bel et bien en adéquation avec les valeurs véhiculées par le concours.

Marc Fraysse, fervent défenseur du terroir de Marcillac et du fer servadou, son cépage emblématique, est actuellement propriétaire de 3 Ha. Il a désormais l'objectif de s'étendre sur 5 Ha d'ici 2020 et de remettre en lumière cette AOP au fort potentiel dans le contexte du changement climatique. « Je travaille en bio et biodynamie car c'est pour moi le meilleur moyen de favoriser les sols. Et si on a des sols vivants on aura des vins sains et reflets de leur terroir » explique Marc Fraysse.



Domaine des Boissières

Le Domaine de l'Envol issu de la fusion de 2 familles et exploitations bien distinctes, une de viticulteurs coopérateurs l'autre de vigneron indépendants, a l'objectif de vinifier « l'ensemble [du] vignoble et de vendre à 100% en bouteille à terme. A travers, en plus, un travail plus approfondi et [la] philosophie de travailler en biodynamie ».



Domaine de l'Envol

« Tout ce travail en accord et en osmose avec la nature nous permet vraiment d'exprimer nos terroirs dans nos vins » déclare Daniel Hirsinger, avec l'objectif de « connaître d'année en année, de mieux en mieux, nos terroirs, leur personnalité et leur originalité. » rajoute Raphael Marchal.

UN CONCOURS ET UNE AMBITION AU SERVICE DES JEUNES VIGNERONS.

Le concours a pour ambition de favoriser l'installation durable de jeunes vigneron dans des terroirs français.

« Le vin séduit de plus en plus de nouveaux consommateurs à travers le Monde. La France et ses jeunes vigneron doivent s'inscrire dans cette dynamique en s'appuyant sur la grande qualité de ses terroirs, de ses hommes et de leur savoir-faire. Grâce à cette initiative, AdVini espère donner du cœur à l'ouvrage à tous les jeunes vigneron passionnés et entraîner d'autres projets pour que triomphent les vins français » déclare Antoine Leccia.

A travers ce concours, AdVini, Montpellier SupAgro et sa Fondation permettent à de jeunes vigneron de lancer ou relancer une exploitation.

« Participer à ce concours nous a d'abord permis de prendre du recul sur notre projet. Remporter le 1^{er} prix donne un vrai coup de pouce pour démarrer et mettre en œuvre des initiatives dont nous n'avions pas les moyens. C'est fabuleux qu'un concours aide autant les jeunes vigneron simplement en leur demandant de défendre ce en quoi ils croient », confie Nicolas Fernandez, du domaine La Calmette à Cahors, lauréat 2017 avec sa compagne Maya Sallée.



Le Concours Vignerons et Terroirs d'Avenir en quelques chiffres

3^e édition

100 candidatures reçues

200 000 euros pour les gagnants

80 étudiants ingénieurs impliqués aux côtés des candidats retenus

A propos du Concours Vignerons et Terroirs d'Avenir

Dès 2015, AdVini, Montpellier SupAgro et sa fondation se sont associés pour créer le concours Vignerons et Terroirs d'Avenir.

Ce concours a pour ambition de favoriser l'installation durable de jeunes vignerons dans des terroirs français d'exception. AdVini et Montpellier SupAgro souhaitent ainsi encourager le développement de l'activité viticole en soutenant des projets respectueux de l'environnement mettant en lumière des Hommes, un terroir et des traditions.

Ce concours a trois vocations :

- ① Sociétale: aider de jeunes entrepreneurs à s'installer durablement en tant que vignerons.
- ② Patrimoniale : préserver l'activité viticole sur des terroirs menacés par l'urbanisation, la déprise viticole et ayant un fort potentiel viticole et une histoire.
- ③ Pédagogique : favoriser la formation et la mise en réseau des élèves ingénieurs cursus « viticulture et œnologie » de Montpellier SupAgro afin de favoriser leur insertion professionnelle. Ces étudiants sont amenés à travailler en groupe avec les vignerons pour préparer leur oral de présentation devant le jury.

AdVini est le leader Français des vins de terroirs, présent sur 2 333 hectares de vignobles, trente domaines & châteaux et onze maisons de vins en France et en Afrique du Sud.

Montpellier SupAgro, Institut supérieur des sciences agronomiques de Montpellier, est une école d'ingénieur en agronomie qui regroupe plus de 1600 élèves et notamment une spécialisation reconnue internationalement en Vigne et Vin.

SupAgro Fondation, la fondation de Montpellier SupAgro, a pour objectif de co-construire des projets collectifs entre les entreprises, les enseignants-chercheurs et les étudiants comme avec le concours Vignerons et Terroirs d'Avenir.

Contacts

AdVini : Claire Dumais claire.dumais@advini.com

SupAgro Fondation : Matthieu Vezolles matthieu.vezolles@supagro.fr